

Colloque du Module Jean Monnet EXTEREL (Paris 8) / [EXTEREL Jean Monnet Module \(Paris 8\) Conference](#)

APPEL À CONTRIBUTIONS / [CALL FOR PAPERS](#)

« L'État de droit et l'action extérieure de l'Union européenne »

“The Rule of Law and the External Action of the European Union”

(Please click on the English title to see English version below)

29 et 30 Janvier 2026 (Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis)

[Co-organized by](#) /co-organisé par la Prof. Saïda El Boudouhi (Université Paris 8, CRJP8) & la Prof. Anne Thies (University of Glasgow, School of Law)

Contexte

L'État de droit est depuis longtemps reconnu comme l'un des principes fondamentaux de l'Union européenne, expressément consacré à l'article 2 TUE et constamment réaffirmé dans la jurisprudence de la Cour de justice. Ces dernières années, ce principe a acquis une importance sans précédent dans l'ordre constitutionnel interne de l'Union. Depuis la Communication de la Commission de 2014 sur « Un nouveau cadre de l'UE pour renforcer l'État de droit » (COM(2014) 158 final), l'État de droit est placé au centre de l'analyse académique et de la pratique institutionnelle, en particulier face aux défis systémiques apparus dans certains États membres.

À l'inverse, l'application de l'État de droit à l'action extérieure de l'Union européenne demeure largement sous-théorisée et insuffisamment étudiée. Les débats académiques et institutionnels se sont principalement attachés aux crises internes à l'Union, laissant ouvertes des questions

fondamentales quant à la portée, au contenu et à la fonction de l'État de droit dans la conduite de l'Union sur la scène internationale. Pourtant, en tant qu'entité créée par le droit et tenue par son propre cadre constitutionnel, l'Union européenne ne peut échapper à la question de savoir comment l'État de droit se manifeste dans son action extérieure, que ce soit sous forme de contraintes procédurales ou substantielles qui s'imposent à elle ou de valeurs projetées vers ses partenaires.

Problématique et objectifs

Ce colloque a pour ambition d'interroger la signification et la mise en œuvre de l'État de droit dans les relations extérieures de l'Union, un sujet qui n'a été abordé que de manière ponctuelle dans la littérature existante. La réflexion est motivée par deux considérations interdépendantes.

Premièrement, comme pour tout ensemble de principes constitutionnels, l'État de droit lie non seulement les États membres, mais également les institutions de l'Union elles-mêmes. Cet effet contraignant ne s'arrête pas aux frontières du marché intérieur : il s'étend également au domaine de l'action extérieure. Le contrôle juridictionnel des mesures adoptées dans le cadre de la PESC, le rôle croissant du Parlement européen dans la conclusion des traités, ainsi que la responsabilité de l'Union en matière de dépenses extérieures illustrent tous l'extension croissante de l'État de droit à des domaines autrefois considérés comme échappant à ses exigences.

Deuxièmement, dans un environnement mondial marqué par la contestation du droit international et l'érosion du multilatéralisme, l'Union européenne s'est activement positionnée comme promotrice des principes associés à l'État de droit à l'étranger. La politique d'élargissement et de voisinage, les accords d'association et de commerce, la coopération au développement, les régimes de sanctions, ainsi que les dialogues sectoriels dans des domaines tels que le climat ou la régulation numérique comportent tous des conditionnalités liées à l'État de droit. Ces pratiques soulèvent des interrogations non seulement quant à l'efficacité de cette promotion externe, mais aussi quant à la légitimité de l'application, dans des contextes extérieurs, de principes initialement conçus pour la sphère interne.

Dans leur ensemble, ces considérations mettent en évidence la double dimension de l'État de droit dans l'action extérieure : en tant que contrainte sur la conduite de l'Union elle-même, et en tant que valeur projetée à destination des États tiers et des organisations internationales. La conférence invite les participants à explorer ces deux dimensions, dans le but de clarifier le

contenu évolutif de l'État de droit dans la gouvernance mondiale et d'évaluer la crédibilité de l'Union européenne en tant qu'acteur respectueux de l'État de droit.

Thèmes

Toutes les propositions de contribution seront étudiées attentivement, qu'elles proviennent d'universitaires, à tous les stades de leur carrière, ou de praticiens impliqués directement ou indirectement dans l'action extérieure de l'Union européenne. Les analyses de droit positif, tout comme les approches théoriques et empiriques sont encouragées, de même que les études sectorielles. Afin de favoriser une approche croisée du droit de l'Union européenne et du droit international, les propositions pourront s'ancrer dans l'une de ces deux branches, à condition d'intégrer également l'autre dans leur analyse. Les axes possibles de réflexion incluent, sans s'y limiter, les suivants :

1) Fondements conceptuels et théoriques

- La notion d' « État de droit international » : est-elle conceptuellement viable et, si oui, quel est son rapport avec le droit de l'Union européenne ?
- Perspectives comparatives sur l'extériorisation des principes constitutionnels.
- L'État de droit et son interaction avec les valeurs, objectifs et (autres) principes de l'Union européenne.

2) L'État de droit comme contrainte sur l'action extérieure de l'Union européenne

- Le contrôle juridictionnel de l'action extérieure et les limites de la justiciabilité.
- Le rôle du Parlement européen et des autres institutions dans la garantie de la responsabilité en matière de relations extérieures.
- La transparence, le respect du droit à une procédure régulière et les limites de la discrétion exécutive dans le cadre de la PESC.

3) L'État de droit comme projection externe et conditionnalité

- L'État de droit en tant que condition dans la politique d'élargissement et de voisinage.
- Les clauses relatives à l'État de droit dans les accords commerciaux, de développement et d'association.
- Les sanctions et mesures restrictives : respect de la procédure régulière, proportionnalité et droits individuels.

Les sanctions et mesures restrictives constituent une étude de cas particulièrement riche, dans la mesure où elles illustrent à la fois l'utilisation par l'Union européenne de l'État de droit comme instrument de conditionnalité dans ses relations extérieures, et les contraintes que les principes de l'État de droit imposent à l'Union elle-même lors de l'adoption et du contrôle juridictionnel de telles mesures.

4) Défis géopolitiques et politiques sectorielles

- L'État de droit et l'autonomie stratégique de l'Union européenne : tensions entre valeurs et intérêts.
- Les pactes migratoires, la coopération en matière de sécurité et les instruments de *soft law* : sont-ils conformes aux standards de l'État de droit ?
- Les domaines émergents tels que la régulation numérique, la gouvernance climatique et la politique énergétique comme nouveaux espaces d'extériorisation de l'État de droit.

Informations pratiques

- **Date et lieu** : 29 et 30 janvier 2026, Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis
- **Modalités de soumission** : les propositions de communication (résumé de 500 mots maximum), **rédigées en français ou en anglais** et accompagnées d'une courte note biographique ou d'un CV, doivent être envoyées à M. Maïga à l'adresse suivante : crjp8.labo@gmail.com **avant le 29 octobre 2025.**
- **Notification d'acceptation** : 15 novembre 2025.
- **Envoi des contributions** : 20 janvier 2026.

Les intervenants sont invités à prendre en charge leurs frais de voyage et d'hébergement. Un financement limité pourra toutefois être accordé sur demande.

La conférence se tiendra en présentiel à l'Université Paris 8. En cas de contraintes financières ou autres, des présentations à distance pourront être facilitées.

Les contributions retenues pourront être publiées (sous réserve d'une évaluation par les pairs) dans un numéro spécial de *Europe and the World - A Law Review* (UCL Press, en accès libre).

Les questions et propositions doivent être adressées à : crjp8.labo@gmail.com

“The Rule of Law and the External Action of the European Union”

29th - 30th January 2026 (Université Paris 8 Vincennes - Saint-Denis)

Co-organized by Prof. Saïda El Boudouhi (Université Paris 8, CRJP8) & Prof. Anne Thies (University of Glasgow, School of Law)

Background

The rule of law has long been recognised as one of the foundational principles of the European Union, expressly enshrined in Article 2 TEU and consistently reaffirmed in case law of the Court of Justice. In recent years, the principle has acquired unprecedented prominence in the Union’s internal constitutional order. Since the Commission’s 2014 Communication on “A New EU Framework to Strengthen the Rule of Law” (COM(2014) 158 final), the rule of law has been placed at the centre of academic analysis and institutional practice, particularly in response to systemic challenges within certain Member States.

By contrast, the application of the rule of law to the EU’s external action remains under-theorised and under-examined. Scholarly and institutional debates have overwhelmingly concentrated on the Union’s internal crises, leaving open fundamental questions as to the scope, content, and function of the rule of law in the EU’s conduct on the international plane. Yet, as an entity created by law and bound by its own constitutional framework, the EU cannot escape the question of how the rule of law constrains, enables, and is projected through its external action.

Rationale and Aims

This conference seeks to interrogate the meaning and operation of the rule of law in the external relations of the Union, a subject that has only sporadically been addressed in the existing literature. The inquiry is motivated by two interrelated considerations.

First, as with any set of constitutional principles, the rule of law binds not only the Member States but also the Union institutions themselves. This binding effect does not stop at the border of the internal market but extends into the realm of external action. Judicial review of CFSP measures, the European Parliament’s growing role in treaty-making, and the Union’s

accountability in external spending all illustrate the increasing reach of the rule of law into areas once thought immune from its demands.

Second, in a global environment marked by contestation of international law and the erosion of multilateralism, the EU has actively positioned itself as a promoter of rule-of-law standards abroad. Enlargement and neighbourhood policy, association and trade agreements, development cooperation, sanctions regimes, and sectoral dialogues in fields such as climate or digital regulation all carry rule-of-law conditionalities. These practices raise questions not only about the effectiveness of external promotion but also about the legitimacy of applying internally conceived principles in external contexts.

Taken together, these considerations highlight the dual dimension of the rule of law in external action: as a constraint on the Union's own conduct, and as a value projected towards third States and international organisations. The conference invites participants to explore both dimensions, with a view to clarifying the evolving content of the rule of law in global governance and to assessing the credibility of the EU as a rule-of-law actor.

Themes

All contribution proposals will be examined carefully, whether they emanate from academics at all stages of their career or from practitioners directly or indirectly engaged in EU external action. Doctrinal, theoretical and empirical approaches are encouraged, alongside sector-specific analyses. The objective is to encourage cross-cutting analyses of European Union law and international law. Proposals may take either of these two branches as a starting point, provided that the other is not disregarded in the discussion. Potential areas of inquiry include, but are not limited to, the following:

1) Conceptual and Theoretical Foundations

- The notion of an “international rule of law” : is it conceptually viable, and if so, how does it relate to EU law ?
- Comparative perspectives on the externalisation of constitutional principles.
- The rule of law and its interaction with EU values, objectives and (other) principles.

2) Rule of Law as a Constraint on EU External Action

- Judicial review of external action and the boundaries of justiciability.

- The role of the European Parliament and other institutions in ensuring accountability in external relations.
- Transparency, due process, and the limits of executive discretion in CFSP.

3) Rule of Law as External Projection and Conditionality

- The rule of law as a condition in enlargement and neighbourhood policy.
- Rule-of-law clauses in trade, development, and association agreements.
- Sanctions and restrictive measures: due process, proportionality, and individual rights.

Sanctions and restrictive measures offer a particularly rich case study, as they simultaneously illustrate the EU's use of the rule of law as a conditionality tool in its external relations, and the constraints imposed by rule of law principles on the Union itself in the adoption and judicial review of such measures.

4) Geopolitical Challenges and Sectoral Policies

- The rule of law and EU strategic autonomy: tensions between values and interests.
- Migration compacts, security cooperation, and soft law instruments: do they conform to rule-of-law standards ?
- Emerging domains such as digital regulation, climate governance, and energy policy as new sites for the externalisation of the rule of law.

Practical information

- **Date and venue:** 29th and 30th January 2026 at Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis.
- **Submission Guidelines:** Abstracts of up to 500 words, **drafted in French or in English**, accompanied by a short biographical note or CV, should be submitted to Mr. Maïga at crjp8.labo@gmail.com **by 29th October 2025**.
- **Notification of Acceptance:** 15th November 2025.
- **Draft Paper Submission:** 20th January 2026.

Speakers are expected to cover their travel and accommodation expenses. Limited funding may be available upon request.

The conference will take place in person at the University of Paris 8. In case of financial or other constraints, remote presentations will be facilitated.

Suitable papers will be published (subject to peer review) in a Special Issue of *Europe and the World - A Law Review* (UCL Press, open access, currently without author charge).

Queries and submissions should be addressed to crjp8.labo@gmail.com